



SECTION AIHUS
DES SEXOLOGUES
CLINIENS

La Lettre de l'ASCLIF n°1

« La feuille de chou »

ÉDITORIAL

La lettre de l'ASCLIF a pour but d'être un trait d'union entre les divers sexologues cliniciens francophones.

Les membres du comité de rédaction la dénomment également « la feuille de chou ».

Comme le chou, elle souhaite être le symbole de **fécondité**, à une époque où la Sexologie a tendance à se refermer sur elle-même, à s'institutionnaliser, à rechercher avant tout une reconnaissance et des faveurs des milieux académiques.

Face à cette reconnaissance légitime d'image, la Sexologie se doit de rester évolutive et créatrice.

C'est le « **courant créatif** » qui a su imposer les méthodes les plus dynamiques en Sexologie : psychothérapies analytiques, abords corporels, thérapies de couples, travail sur les fantasmes... alors que le « **courant académique** » se serait bien contenté de l'approfondissement des techniques d'investigation (naguère thermographie des organes génitaux, investigations invasives des artères à destinée génitale, dosages hormonaux sophistiqués...) et des traitements pharmacologiques (injections intracaverneuses de papavérine, de prostaglandine, usage de sildenafil...).

Les sexologues cliniciens, s'ils se réjouissent de ces avancées pharmacologiques, ne peuvent s'en contenter. Il essaient de mettre en place de nouveaux modes d'approche et de les intégrer dans une stratégie thérapeutique. La **Feuille de chou** symbolise donc également cette diversité d'approche qui se veut essentiellement pluridisciplinaire.

L'ASCLIF accueille **sur un pied d'égalité** les divers intervenants de la Sexologie clinique (médecins généralistes ou spécialistes, psychologues, sages-femmes, kinésithérapeutes...) apportant leur éclairage, leur diversité et leur richesse.

L'ASCLIF lutte ainsi contre la mise « sous coupe » de la Sexologie par une seule catégorie professionnelle.

Nous savons bien que cela conduirait inévitablement à un appauvrissement de notre discipline.

La « **Feuille de chou** » symbolise encore les divers courants de la francophonie : chaque feuille représente une des nations francophones.

Le comité de rédaction comprend des sexothérapeutes issus de diverses régions française (Paris, Marseille, Toulouse) et également issus d'autres grandes nations francophones (Québec, Suisse).

Nous souhaitons que d'autres régions et d'autres nations francophones viennent nous rejoindre.

Nous avons chacun notre discours mais nous avons la même langue : elle peut nourrir notre inventivité et ainsi la lettre de l'ASCLIF deviendra réellement comme le chou, symbole de fécondité.

Docteur Robert Gellman



La Lettre de l'ASCLIF

Association des Sexologues Cliniciens Francophones

3, rue Copernic - 75116 PARIS - FRANCE

☎ : +33 (0) 1 47279667

FAX : +33 (0) 1 47044057

E-mail: asclif@fr.ee.fr

Directeur de la publication :

Robert Gellman

Rédactrice en chef :

Claire Gellman-Barroux

Comité de rédaction :

Maryvonne Desbarats (Toulouse)

Jean-Yves Desjardins (Montréal)

Joëlle Mignot (Paris)

Ursula Pasini (Genève)

Martine Potentier (Marseille)

Nathan Wrobel (Paris)

Mise en page et illustrations :

Antoine Gellman

Impression : Éditions de l'EFS

Numéro d'ISSN : en cours

Le message de la Présidente

L'ASCLiF au bois dormant...

Il était une fois, au siècle dernier, une petite association, l'ASCLiF.

L'ASCLiF venait de naître ou presque, encore titubante sur ses jambes, mais déjà très entreprenante, dynamique.

Cependant, il lui fut imposé un sommeil, qui heureusement ne dura qu'un an.

L'ASCLiF se réveille aujourd'hui, à l'aube d'un nouveau millénaire, plus enthousiaste que jamais et décidée comme au siècle précédent à tout mettre en œuvre pour que le titre de **Sexologue Clinicien** ne soit pas un vain mot.

Nos deux objectifs majeurs, destinés à garantir la compétence des thérapeutes Sexologues Cliniciens, et de ce fait la qualité des soins prodigués aux patients qui en font la demande, sont toujours :

- Fédérer la profession,
- Proposer une formation « diplômante ».

Fédérer la profession :

Dans ce cadre, nous proposons des **Journées-Rencontre de l'ASCLiF** ; vous trouverez dans cette lettre l'annonce des

trois premières avec les thèmes qui ont été retenus, et ci-inclus le programme de la première avec un bulletin d'inscription.

Nous vous invitons également nombreux à nous rejoindre pour renforcer une démarche que nous voulons efficace et rapide.

Proposer une formation « diplômante » :

En identifiant, à travers tous les pays francophones, les modules de formation susceptibles par leur qualité d'être retenus comme aptes à compléter la formation des thérapeutes Sexologues Cliniciens.

Nous comptons sur vous tous pour nous aider à connaître les modules, tant universitaires que privés, dont nous nous efforcerons d'apprécier ensuite les critères de validité permettant qu'ils soient agréés par l'ASCLiF comme participant à la formation des Sexologues Cliniciens.

De notre nombre, de notre cohésion et de nos efforts conjugués dépendra l'avenir de la **Sexologie Clinique. Bien venu à vous tous.**

Claire Gellman-Barroux

Actualité : sexualité en prison

Des « centres de visites familiales » doivent être inaugurés dans trois prisons dès l'année 2001.

Le ministère de la justice a finalisé un projet ancien : celui de l'ouverture de petits appartements permettant aux détenus de longue durée de recevoir durant un jour ou deux leur partenaire et leurs enfants afin de « *vivre toutes les dimensions de la vie familiale, de la préparation de ses repas à un sommeil partagé, en passant par des rapports amoureux* ».

Depuis des années, ce projet était en préparation, mais il se heurtait à l'hostilité du personnel pénitentiaire : comment organiser la surveillance des prisonniers dans ces conditions si particulières ?

D'autres raisons n'étaient pas verbalisées : était-il licite de permettre l'accès au plaisir sexuel de meurtriers condamnés à de lourdes peines? La prison n'est pas faite pour faciliter le plaisir, mais pour expier.

Le personnel pénitentiaire craignait également, sans l'avouer, que les prisonniers fissent venir des prostituées en prison. Cela risquait de provoquer des troubles parmi les hommes incarcérés : tous n'ayant pas les possibilités financières pour le faire.

En fait, nous dit Maryvonne Desbarats, seuls les hommes purgeant une longue peine pourraient bénéficier de cette mesure, et seulement lorsqu'il s'agit de couples mariés. Il s'agit là d'une mesure sans conséquence réelle, puisque après six mois d'incarcération, la quasi-totalité des couples se séparent. L'augmentation de la durée des peines, caractéristique de notre époque, ainsi que l'accroissement des périodes de sûreté, faisant obstacle à l'aménagement des peines, ont incité la chancellerie à améliorer les conditions du maintien des liens

familiaux des détenus est-il noté.

Ces unités devraient être aménagées à la maison centrale de Poissy (Yvelines), au centre de détention de Saint Martin de Ré (Charente-Maritime) et à la maison centrale des femmes de Rennes (Ille et-Vilaine).

La chancellerie réfléchit à ce projet depuis 20 ans... Le projet a donc cheminé lentement dans les esprits. Les gardiens se disaient traumatisés par les relations sexuelles (en principe interdites) qui se passent au vu de tout un chacun dans les parloirs. Les gardiens peuvent intervenir et punir les prisonniers, mais ils se trouvent ensuite en butte à la haine des hommes frustrés, qui, l'expérience le montre, se révoltent régulièrement avec la plus extrême violence.

Dans le projet de la chancellerie, les visites de 24 à 48 heures pourraient être trimestrielles.

Ces unités existent déjà au Québec, en Espagne et dans les pays nordiques où le comportement des détenus serait très favorablement influencé par leur existence.

À notre avis, il s'agit d'une mesure symbolique qui devrait, logiquement, déboucher sur la reconnaissance de la légitimité de relations sexuelles pour tous les prisonniers, qu'ils soient condamnés à de longues peines ou à des peines plus légères.

N'est-il pas paradoxal de permettre des relations sexuelles à des meurtriers condamnés à des décades de prison, et de les interdire à des personnes en prévention, inculpées pour des délits mineurs, qui ont également le droit de préserver leurs liens amoureux et sexuels ?

SIRUS

Mot des membres fondateurs de l'ASCLiF

L'AIHUS a été fondée au début des années quatre-vingt par des médecins pour enseigner et pratiquer la sexologie et ceci dans un bel esprit multidisciplinaire. D'ailleurs, Masters et Johnson, n'étaient ils pas gynécologue et psychologue? Actuellement le président de la World Association of Sexology (WAS), Eli Coleman, est psychologue et John Money, sexologue américain réputé, est endocrinologue et psychologue et l'on pourrait ainsi continuer.

Par ailleurs, nous souscrivons pleinement à ce que le plus grand nombre de thérapeutes, médecins ou non, soit sensibilisé dans une formation initiatique (DIU et DU) en souhaitant que les universités continuent de l'ouvrir non seulement aux médecins mais aussi aux professions universitaires connexes. Mais il ne faut pas oublier que cette formation initiatique ne fait pas de ces thérapeutes, médecins ou non, des sexologues cliniciens; il s'agit tout au plus d'une formation sexologique initiale (voir les 2 documents ci-inclus : Le sexologue clinicien - une profession).

Dans cette perspective, la position prise par la présidente du Syndicat National Des Médecins Sexologues (SNMS) et membre de l'AIHUS démontre d'une part l'ignorance de ce qu'est la profession de sexologue clinicien et d'autre part le côté irréaliste et irréalisable de cette prise de position. Voici un extrait de la lettre adressée par la présidente du S.N.M.S., le docteur Frédérique Hédon en mars 1997 au Questeur, Lucien Neuwirth, afin de saisir le Sénat et sa Commission des Affaires Sociales de l'urgence d'une action pour la reconnaissance d'un statut officiel de la Sexologie réservée aux médecins :

« [...] Il est impératif de protéger les termes "sexologie" et "sexologue" pour en réserver l'utilisation aux Docteurs en Médecine ayant à la fois une réelle formation et une réelle compétence dans ce domaine »

et plus loin « l'utilisation du terme sexologue n'étant pas réservée aux médecins, ce dont le public n'est pas informé. Cela permet aux charlatans et autres marabouts... d'abuser du terme de "sexologue" avec toutes les conséquences nuisibles imaginables ».

Comme dans les années quatre-vingt-dix des voix se sont élevées à l'intérieur de l'AIHUS pour mieux prendre en compte les sexologues qui ne sont pas médecins, Joëlle Mignot en 1995 et Claire Gellman-Barroux en 1996, psychologues et membres du Conseil d'Administration de l'AIHUS ont été mandatées afin d'étudier cette question. Des questionnaires ont été envoyés et rendu publiques et des réunions ont eu lieu de manière informelle lors des congrès de l'AIHUS.

C'est ainsi, fortement motivés par la prise de position de certains membres, que d'autres membres de l'AIHUS, médecins ou non, se sont réunis autour de Claire Gellman-Barroux et Joëlle Mignot. Ils ont décidé d'œuvrer pour la constitution et l'enseignement d'un corpus de connaissances sexologiques permettant d'acquérir l'aptitude à faire des évaluations et des thérapies sexologiques. Ils ont pensé contribuer ainsi efficacement à la question de la multidisciplinarité de la sexologie ou comme l'on dit aujourd'hui de son interdisciplinarité. C'est ainsi qu'en mars 1998 nous avons fondé notre association ASCLiF, Association des Sexologues Cliniciens Francophones, réunissant des membres fondateurs, du Québec, de la France et de la Suisse, tous enseignants en sexologie.

Pendant l'année 1998 des statuts et un code d'éthique y ont été élaborés et des membres ont été admis. Notre association a été accueillie comme association membre de la World Association of Sexology (WAS) et y paie une cotisation. Un premier document : « Le sexologue clinicien - une profession », a été élaboré et diffusé (document ci-joint).

Suite à ces réflexions, en mars 1999, l'AIHUS a demandé aux membres fondateurs de l'ASCLiF d'œuvrer en tant que Section AIHUS des Sexologues Cliniciens à l'intérieur de l'AIHUS, avec son soutien financier, et de mettre en sommeil l'ASCLiF. Ceci constitue déjà une reconnaissance officielle de la profession. Nous avons accepté cette proposition de l'AIHUS et nous avons diffusé cette information à nos membres et plus largement.

L'AIHUS n'a pas remboursé, lors de la dernière année, les frais de financement de la Section AIHUS des Sexologues Cliniciens.

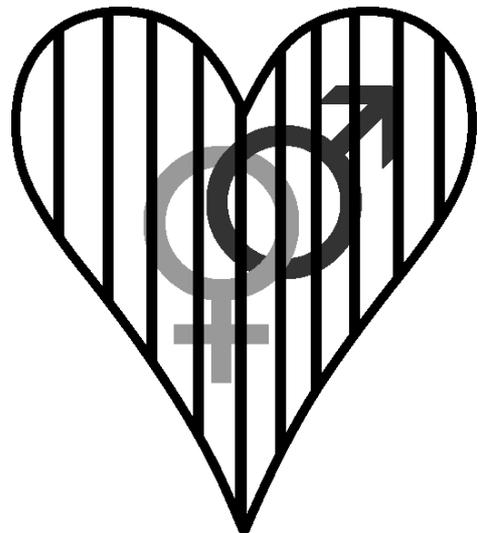
Pour pouvoir donner suite à ce que nous avons entrepris, l'ASCLiF doit maintenant percevoir des cotisations et augmenter le nombre de ses adhérents. Ci-joint des formulaires de demande d'adhésion ou d'informations supplémentaires sur l'ASCLiF.

Pour mars 2000 nous avons élaboré un nouveau document sur le sexologue clinicien, qui est également ci-joint.

Nous allons présenter la profession du sexologue clinicien au congrès de l'European Federation of Sexology (EFS) en juin 2000 à Berlin et demander à faire une intervention dans le même sens au congrès mondial de la World Association of Sexology (WAS) qui aura lieu en 2001 à Paris.

Dans l'espoir de pouvoir vous compter parmi nos membres et ainsi contribuer financièrement à nos travaux, à la défense de la qualité de notre profession et idéologiquement à la multi et interdisciplinarité de la sexologie, nous vous remercions de votre soutien.

M. Desbarats, J.-Y. Desjardins, C. Gellman-Barroux, R. Gellman, J. Mignot, U. Pasini, M. Potentier, N. Wrobel



Journées de l'ASCLiF

1^{re} JOURNÉE-RENCONTRE DE L'ASCLiF

E.P.S. Maison Blanche
6/10, rue Pierre Bayle
PARIS 20^e
(Métro Philippe Auguste)

Situation de l'enseignement
de la Sexologie
et de la Sexologie Clinique
dans les pays francophones

Le Sens de la Clinique
en Sexologie

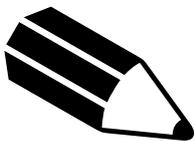
Samedi 16 septembre 2000

2^e JOURNÉE-RENCONTRE DE L'ASCLiF

E.P.S. Maison Blanche
6/10, rue Pierre Bayle
PARIS 20^e
(Métro Philippe Auguste)

La spécificité
dans l'interdisciplinarité
En Sexologie Clinique

**Samedi 3 mars 2001
ou samedi 10 mars 2001**



3^e JOURNÉE-RENCONTRE DE L'ASCLiF

E.P.S. Maison Blanche
6/10, rue Pierre Bayle
PARIS 20^e
(Métro Philippe Auguste)

L'abord corporel spécifique
en Sexologie

Septembre 2001 - Date non fixée

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Claire Gellman-Barroux
3, rue Copernic
75116 PARIS
FRANCE

Tél. : +33 (0) 1 47279667
Fax : +33 (0) 1 47044057
E-mail : asclif@free.fr